**Le blé ukrainien est-il américain ?**

Depuis l’entrée en vigueur de la loi sur la vente des terres agricoles il y a exactement un an, trois grandes corporations transnationales étatsuniennes ont acquis pratiquement un tiers des terres cultivables ukrainiennes. Selon la « Australian national review » les étatsuniens posséderaient désormais 17 millions des 62 millions d’hectares de l’Ukraine (superficie totale du pays) ; 28% de l’Ukraine serait donc américaine !

Les acheteurs, les propriétaires sont des firmes étatsuniennes bien connues puisqu’il s’agit de Cargill, Dupont et Monsanto. Ce qui cependant est moins bien connu c’est que derrière ces enseignes célèbres ayant pignon sur rue apparaissent des fonds d’investissements – structures financières quelque peu obscures, caractéristiques de l’agiotage « new age »-. Celles-ci, passablement obscures mais puissantissimes, disposent-elles de capitaux qui font tourner la tête se chiffrant en trillions (c’est-à-dire en milliers de milliards) de dollars. Au nombre de celles qui opèrent en Ukraine on compte en particulier Vanguard, Blackstone et Blackrock dont les capitaux sont respectivement dix, six et 0.9 trillions de dollars.

Pour donner la mesure de l’état des choses, la revue australienne mentionne l’exemple de l’Italie où les terres cultivables représentent 16.7 millions d’hectares. Ainsi, le pouvoir des marionnettes kiéviennes a fait en sorte que trois compagnies étatsuniennes possèdent désormais en Ukraine plus de terres cultivables que l’Italie, membre du G7.

Du coup, lorsqu’on évoque le blé ukrainien et son exportation, la question se pose de quoi parle-t-on exactement ? Pourquoi omet-on systématiquement de mentionner les fonds d’investissements américains pourtant très importantes parties prenantes dans l’affaire et, pourquoi pas, principales bénéficiaires ?

Mais, outre ce questionnement à première vue platement économique, la question se pose de savoir comment et pourquoi l’Ukraine en est arrivé là ?

Lorsque le pays faisait partie de l’Union soviétique, la terre appartenait à l’état par l’intermédiaire des kolkhozes, Après la disparition de l’Union soviétique, les paysans, employés des kolkhozes, ont reçu en fermage les terres étatiques qu’ils cultivaient jusqu’alors. Par la suite, le statut de ces terres a été transformé pour devenir, au terme de longues procédures administratives, pleine propriété de ceux qui les cultivaient naguère, les anciens kolkhoziens. S’en est suivie alors une courte période pendant laquelle ont été autorisées des transactions, c’est-à-dire la vente et l’achat des terres. Mais, pour finir, dès 2001, un moratoire a été décrété mettant un terme à toute transaction. Cet état des choses a perduré peu ou prou durant les vingt années suivantes, jusqu’en 2021.

Du coup, comme ils ne pouvaient ni vendre ni acheter la terre, de nombreux anciens kolkhoziens, devenus propriétaires à la suite de la disparition de l’Union soviétique, se sont retrouvés devant le choix soit de continuer à travailler la terre, comme auparavant, soit, ce qui était nouveau pour eux, de la donner en location au prix de 150 dollar l’hectare l’an a des « opérateurs », surgit d’on ne sait où dans la foulée de la dislocation de l’Union soviétique. Ainsi, à l’ombre du moratoire des « opérateurs » sont devenus d’authentiques latifundiaires, pis des entreprises monopolistiques agricoles. De la sorte, si la terre continuait à appartenir, du moins formellement, aux anciens kolkhoziens, dans les faits elle était entre les mains « d’opérateurs » privés, rouages important, si ce n’est essentiel compte tenu de l’importance démographique de la paysannerie ukrainienne – représentant environ 30% de la population du pays -, du système oligarchique à la tête de l’Ukraine.

Cependant, la question de la propriété des terres agricoles en Ukraine demeurait en suspens, problème politique important, central, particulièrement sensible en pays slave qu’est l’Ukraine. La qualité de *tchernoziom* ukrainien, parmi les meilleures terres arables du monde, ajoutait encore à cet enjeu traditionnel d’autant plus que la production agricole ukrainienne participait de plus en plus aux échanges internationaux. Du coup, le débat s’enrichissait pour savoir s’il fallait, outre l’abolition du moratoire sur les transactions des terres agricoles, ouvrir aux ressortissants étrangers la possibilité d’acheter des terres en Ukraine. Un peu à la fois, progressivement l’idée s’imposait avec l’ouverture de plus en plus effective du pays.

Volodimir Zelensky, averti de la question, proposait de soumettre la question au pays par voie référendaire. Lors de manifestations paysannes il proclamait haut et fort que « la terre appartenait aux Ukrainiens » tout en stigmatisant « les Chinois et les Arabes » qui s’apprêtaient, selon lui, « à emporter notre terre par wagons ».

Le débat faisait rage et Zelensky, en habile bateleur, savait jouer du sentiment populaire pour lui conférer une orientation nationaliste, chauvine, voire xénophobe.

En dépit de l’opposition très majoritaire à l’abolition du moratoire sur la vente des terres agricoles on mettait en avant avec insistance la « justification ». Il fallait le faire, disait-on, car il est passé beaucoup de temps depuis l’adoption de cette mesure sans que le parlement ukrainien, *la vrhovna Rada*, ait mis en place un mécanisme suffisamment transparent pour organiser la vente et l’achat des terres comme le prévoyait la loi de 2001.

A cet égard, il importe de mentionner qu’au même moment des sondages d’opinion indiquaient que 81% des personnes enquêtées se prononçaient contre la vente de la terre aux étrangers et que seuls 13% soutenaient la démarche préconisée par le Gouvernement. Par ailleurs, deux tiers des interrogés estimaient qu’une décision aussi importante devait faire l’objet d’une consultation par référendum alors que plus de la moitié (58%) estimaient que la terre agricole devait demeurée propriété de l’état à l’exemple du Canada et de l’Israël (références importantes pour l’opinion publique ukrainienne).

Finalement, c’est le compte-rendu du mois d’avril 2021 du Fond monétaire international, le plus important créditeur de l’Ukraine, qui emportait la décision en mettant l’abolition du moratoire comme condition *sine qua non* à l’attribution d’un nouveau paquet de crédits à l’Ukraine. Et le gouvernement ukrainien de s’exécuter contre l’avis très largement majoritaire de son opinion public. Dès lors les « opérateurs » avaient les mains libres pour transmettre les terres qu’ils avaient en gestion aux « investisseurs étrangers », *ultima ratio* du système économique ukrainien. Au préalable, ils devaient les acquérir, comme la loi désormais les autorisait de le faire, auprès des « petits porteurs » ex-kolkhoziens. L’opération, classique dans son genre, rondement menée, comme en témoigne le délai entre l’adoption de la loi par la *vrhovna Rada* et sa mise en application – à savoir l’acquisition par les compagnies américaine -, a évidemment rapporté gros à quelques malfrats proches du pouvoir kiévien.

Alors, après l’implantation d’une trentaine de laboratoires biologiques américains sur l’ensemble de son  territoire, l’Ukraine ajoutait, par la vente massive de ses terres agricoles aux corporations transnationales sous tutelle des fonds d’investissement américain, une dimension supplémentaire à son alignement atlantique. Si les laboratoires biologiques n’ont pas encore livré leurs secrets, en revanche en ce qui concerne les terres agricoles les choses semblent plus simples à élucider en répondant à la question : le blé exporté d’Ukraine est-il américain ?

P.S. Gageons que les inspecteurs qui vont examiner le navire libérien transportant la première cargaison de blé ukrainien au large du port d’Istanbul ce jour (3 août dans la matinée à partir de 10 heures GMT) auront la possibilité de répondre à la question. Ayant entre les mains les bordereaux et la documentation réglementaire, ils connaitront le propriétaire des céréales ukrainiennes.

A.J. le 3 août 2022